

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 63 (1925)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Les précautions utiles  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-219306>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 27.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## ENTRE NOUS, VOISINE

De Nice, janvier 1925.

**M**ELLE que vous me voyez, Voisine, me voici devenue, comme ils disent ici une « hivernante » ! Pour des raisons dont je vous fais grâce, je m'offre mon petit hiver dans le Midi, sur une plage haut cotée, avec de belles mondaines de blanc vêtues, de jolis enfants à moitié nus et des palmiers larges à couvrir d'une feuille votre verger. Il fait tiède et bleu. Le soleil brille sur la mer comme au mois de mai sur notre lac. Seulement, la mer est plus grande, si grande qu'on n'en voit pas les rives, et cela donne un peu le vertige.

Dans le jardin de la maison que j'habite il y a un mimosa empanaché de branches d'or, haut comme le tilleul de ma cour et, figurez-vous, Voisine, hier on a fait la cueillette des oranges pour la confiture ! La chambre en est parfumée. Que j'aimerais vous montrer tout cela, le Casino, les magasins, les rosiers en fleurs et surtout le coucher de soleil sur la mer, dans cette lumière dorée qu'on ne voit pas ailleurs. C'est si beau qu'on n'en peut plus souffler, et pourtant... pourtant, Voisine, que j'aimerais mieux finir mes jours « chez nous » !

Peut-être y a-t-il ici trop d'or et trop de douceur pour les uns, et pas assez pour les autres ! Le sang vif que j'ai reçu en respirant depuis toujours l'air rude de nos montagnes veut plus d'égalité et de simples coutumes. Je cherche le coup de fouet de notre bise nationale malgré le bien-être de « lézarder » au soleil, je cherche notre amitié discrète et sincère derrière cette exubérance oublieuse !

Peut-être encore est-ce simplement que le pays où l'on reçoit la vie est toujours le plus beau et que voyager loin rapproche le cœur de sa patrie.

Quoiqu'il en soit, je fus heureuse de voir cet inconnu qui me fait mieux aimer mon coin de terre familial. Le lac est moins vaste que la mer ? La belle affaire ! Les vignes de nos cotteaux n'ens ont pas moins fertiles. Les Vaudois, je gage, valent bien Tartarin, et j'aurais grande joie à boire le café de la veillée, au coin de votre feu en nous contant comment, visitant un croiseur en partance, je fus prise pour une torpille et lancée tout de go, Voisine, en plein port de Marseille !  
L'Effeuilleuse.



## BRISE-BOTOLHIE ET BALAFRA

**B**RISE-BOTOLHIE et Balafrâ étion doû z'ami. Brise-botolhie s'appelève dè son veretâblio nom, François ; l'étâi muni-cipau et capora dè mouscatèro. Balafrâ s'appelève Isaa. L'étâi syndico et capitaino dè chassu dè gautse. Ora dè iò vegnion cliâ nom sobri-quet. Vai-te que l'affère : Lo capitaino et lo capora allâvon einsembllio âi rehiuve avant-

rehiuve et lâi avâi adi na forta verrâie à la cava âo capitaino. Ma por alla à la cava âo-capora qu'avâi prâo vin ein botolhie, ne l'âi avâi rein à fère, câ la granta Fanchon, la fenna, lo menâve martin-bâton et tegrâi totè lè cliâ dein sa catzetta, tant que lè dzein l'avion batcha : lo gè-nèra Fanchon. On coup que lè doû z'ami revegnion de n'avant-rehiuva, François qu'étâi on bocon allumâ fâ âo capitaino : Ne l'ai à pas dè nani ! Isaa ! no voliein bâire on verro à ma cava !

— Bin, se te vâo, François, ma lo diabe se la Fanchon tè baille la cliâ !

— Mè fotto dè la Fanchon, repon lo capora ; se la cliâ n'è pas à la porta, on l'einfoncè.

Ne l'âi a pas zu fauta d'einfonça, câ la porta de la cava s'è trovâie âoverta. Mâ, pas moian dè bâire na gotta dè vin câ cliâ pesta dè Fanchon n'avâi-te pas ressi lo guelion et lo bondon âi doû bosset dè Vinzet et âo petit ovalo dè Lavau. Quand lo capora a cein vu, cein l'a fotu de na colère à tot bresi et s'è met à dzurâ, à teimpèta et à bouelâ : Diabe po on tonnerro ! Attein tè pi, tsaravoûta dè fenna dè la métsance ! té vu fère vère que su on iadzo lo maitre ! Mon François eimpougné na grocha petse et crâ ! tè fot n'assoumaie âo mâtet. dâo. botolli, mè z'ami ! rran !

La granta Fanchon que fasâi son sepâ oût la bruchon, soo vito dèfrou po vère cein que l'étâi arveva, ie l'oût dâo tredon pè la cavâ, dècheint lè z'ègra po vère cò étâi perquie. Quand l'a vu lo désastre, lo hôtholi einfonçâ et lè botolhie èbrequaie, cein la fottâ dè na tôla colère que le n'étâi pas fottâ dè dèrotzi on mot. Tot per on coup ie va âo catse-bori, preind on grand ècourdjâ et, sein dere on mot, coumence à ècourdjâta lo capora et lo capitaino, mè z'ami ! pè lè z'orolhie, pè lo vesâdzo, âi tsambe et âi brè. Ma fâi, lè dou coo ont du sè sauvâ âo galop ! Lo pouro capitaino avâi la frimousse tota balafraie et l'autro lè z'orolhie à mâiti dèpondiè.

Dâo coup furont batzi Brise-botolhie et Balafrâ.

François n'a retègnu la cliâ dè sa cava tiè vin-tè-trai z'an apri, quand la granta Fanchon fut morta. Adan, firon on pucheint tire-bas, on satâmo dè la métsance ; mimameint que pè vè lè quatre hàore l'étant einmourdi et tsantâvant :

« Vaudois, un nouveau joû se lève... »

Pierre-Alvan Redzipet.

**Un pénible.** — Certain docteur campagnard n'aimait pas qu'on vint le déranger de nuit. Un jour qu'il s'était couché tard, on vint le prévenir qu'une femme affolée le faisait demander. En maugréant, il se leva, et demanda ce qui se passait :

— Venez vite, Monsieur le docteur, mon fils vient d'avalier une souris.

— Eh ! bien, faites-lui avaler un chat, et flanquez-moi la paix.

**Les précautions utiles.** — Pendant l'épidémie de grippe qui sévit en France en 1918, un préfet écrivit à un maire de faire prendre les précautions d'usage dans une circulaire fort alambiquée. Le maire qui n'y comprit pas grand-chose, répondit au préfet que ses précautions étaient prises et qu'il attendait l'épidémie de pied ferme.

On s'informa des précautions prises par le digne homme et l'on apprit qu'il avait fait... creuser dans le cimetière assez de fosses pour y loger, au besoin, tous ses administrés.

## LE 24 JANVIER 1798

Récit d'un témoin.

Extrait du journal  
de la famille Charles-Victor Creux allié Menmet,  
bourgeois de Lausanne.

**D**N de nos lecteurs nous communique un intéressant extrait d'un Journal de la famille Creux, qui lui a été aimablement transmis par M. Lucien Creux, à la Bourdonnette.

Ce récit a été écrit par Daniel-Benjamin Creux (1746-1819) qui a fait partie de la Chambre administrative du Canton du Léman.

Il habitait sa belle maison de famille sur la Place de la Palud, à côté de l'Hôtel de Ville, au rez-de-chaussée de laquelle se trouve aujourd'hui le poste de police. Il était donc aux premières loges pour assister à ce grand événement historique vaudois.

« C'est le 8 de janvier 1798, que le 200 de Lausanne approuva une requête rédigée par M. le Bourgmaitre De Saussure, Contrôleur Secrétaire, Banneret Bergier, Chevalier Gleyre, Boursier Hollard et Bergier-Lemaire, pour demander l'assemblée des Députés des Communes du Pays de Vaud.

Le 10, un serment solennel de fidélité à Dieu, à la Patrie et au Souverain, fut prêté dans toute la Suisse. Le plus grand nombre des habitants des villes du Pays de Vaud ne voulut pas le prêter, et il n'y eut guère que les Paysans qui le prêtèrent.

Pour moi, je ne crois pas devoir le prêter. La Magistrature de toutes les villes, le prêta à l'exemple de celle de Lausanne.

Le 23 janvier au soir, arriva la lettre du Général Français Menard en station à Ferney-Voltaire, qui annonça que le Directoire nous avait constitué en République Lémannique, et qu'il reconnaît les Citoyens qui la composaient à la couleur Verte !

Aussitôt cette nouvelle publiée, la joie se manifesta dans toute la Ville ; on ne vit plus que rubans verts aux chapeaux ; les plus zélés s'emparent du Château.

Le 24 janvier. Le comité central, composé des députés de toutes les villes, et de quelques communes, qui jusqu'alors avaient travaillé aux réclamations à faire à LL. EE. se constitue en Assemblée provisoire représentative du Pays de Vaud, décrète la République Lémannique.

Un Comité militaire et de sûreté générale est créé, composé des citoyens : Lafléchère, de Nyon ; Monod, de Morges ; Auberjonois, d'Yverdon ; Clavel, de Brenles cadet, de Lausanne.

Ce Comité demande un Adjoint du Deux Cent de Lausanne et un secrétaire.

Le citoyen capitaine Bergier de Piémont est nommé pour le premier emploi ; on me fit l'honneur de me choisir pour le second.

Tout de suite, on forme des Compagnies par Bannières pour se défendre contre les troupes bernoises qu'on disait arriver de toutes parts.

On notifie au Baillif de Bîren de partir.

Nombre d'arrêtés sont pris ; ils seraient trop longs à détailler. Le soir, un Arbre de Liberté est planté sur la Palud ! Grand bruit dans la ville, et grandes occupations à notre bureau.

Le 26 janvier. Après dîner, arrivent les premières troupes françaises commandées par le Général Rampon, entrées en Suisse sur la nouvelle que deux hussards ont été tués à Thierrens escortant l'aide de camp du Général Menard allant parlementer auprès du Général Bernois, et sur la voiture duquel on tira aussi force coups de fusil.

Le 28 janvier. L'Assemblée provisoire ainsi que